

prix soutien: 1.-

syndicalistes et socialistes pour l'interdiction des licenciements

3000 signatures sur l'appel
au PSS et à l'USS.
La campagne continue

Bulletin de discussion et d'information, numéro 1, juin 2010

Contre le chômage et les licenciements, les travailleurs attendent du concret

Syndicaliste et militant socialiste depuis mon plus jeune âge, secrétaire syndical de la métallurgie à la FTMH, puis à UNIA, syndic de Morges (VD) pendant de nombreuses années et actuellement Conseiller national, je participe activement à la campagne des « syndicalistes et socialistes pour l'interdiction des licenciements ».

Pour moi, il est absolument nécessaire que nos organisations, l'USS et le PSS, mettent tout en œuvre pour renforcer le cadre légal en matière de licenciements. Il y va de la responsabilité sociale du parti socialiste.

Comme la grande majorité des travailleuses et travailleurs de Suisse, j'assiste stupéfait aux conséquences désastreuses de la « crise financière » sur l'emploi et les conditions de travail.

Lors de la rencontre de syndicalistes et de socialistes le 8 mai à Neuchâtel, un travailleur licencié de Métalor a expliqué le poids des « magouilles financières » à l'origine du licenciement de 106 ouvriers. Partout la « crise » sert de prétexte aux entreprises pour restructurer, délocaliser et licencier : Clariant, Lonza, Métalor, Deisswil, pour n'en mentionner que quelques-unes. Même dans les services publics soumis à la pression des privatisations, les emplois stables disparaissent par milliers.

Les travailleurs se sentent abandonnés et ils sont malheureusement nombreux, ceux qui ne sont pas syndiqués, et qui se tournent vers les voies sans issue que leur ouvrent l'UDC et d'autres partis populistes et xénophobes qui font leur beurre sur

leurs légitimes inquiétudes.

Le Code des obligations (CO), qui régit les rapports entre patrons et employés, représente un outil dans la main des premiers pour limiter l'action des syndicats au seul accompagnement des licenciements, par la conclusion de plans sociaux. Ce malgré la conclusion de CCT âprement négociées. Il y a un problème, un problème politique.

On ne peut pas soutenir les « plans de relance » et le « sauvetage » de l'UBS d'un côté et laisser les travailleurs payer la facture de l'autre. On ne peut pas accepter l'injection de 6 milliards de fonds publics dans une banque privée - auxquels s'ajoute la reprise d'avoirs toxiques à hauteur de 60 milliards par la BNS - et assister « impuissant » aux licenciements, en Suisse, de plus de 1'200 de ses employés. Il n'est pas correct, non plus, que la compétitivité et la productivité des travailleurs suisses, de réputation internationale, repose sur un

vide juridique, c'est-à-dire sur la totale liberté concédée au patronat de licencier.

Le 19 septembre 2009, 30'000 travailleurs rassemblés sur la Place fédérale scandaient « La crise c'est eux, la solution c'est nous ». Aujourd'hui, ces travailleurs attendent du concret. Ils vivent dans l'angoisse du chômage et des licenciements et savent que la défense des assurances sociales passe aussi par la défense des places de travail.

La force du Parti socialiste réside dans sa capacité à mobiliser ses troupes, il en a fait la démonstration, une fois de plus, avec l'initiative contre l'ouverture totale du marché postal et le démontrera, il le faut, en déposant un projet de loi, dans le cadre de la révision du CO, pour protéger les travailleurs contre les licenciements collectifs autant qu'individuels.

Eric Voruz
conseiller national PS/VD

Soutien financier

Notre campagne est entièrement autofinancée

Soutenez les syndicalistes et socialistes pour l'interdiction des licenciements en signant et en diffusant l'appel (page 5)

Soutenez-nous en contribuant financièrement à l'édition du présent bulletin d'information et de discussion

Versez vos contributions à l'ass. financement de la campagne «socialistes et syndicalistes pour l'interdiction des licenciements», Berne, CCP 12-607301-5

Qui sommes-nous ?

Nous, « syndicalistes et socialistes pour l'interdiction des licenciements », nous regroupons autour de l'« Appel à l'USS et au PSS » pour l'organisation de la mobilisation dans l'unité en soutien au dépôt d'un projet de loi interdisant les licenciements.

Cet appel a été lancé en mars 2009 après que le Conseil fédéral et la BNS ont injecté des dizaines de milliards de francs pour « recapitaliser » les marchés financiers, en général, et l'UBS, en particulier.

Depuis son lancement, cet appel a été signé par près de 3'000 travailleuses et travailleurs. De nombreux élus socialistes aux Chambres fédérales autant que dans des parlements cantonaux et des conseils municipaux soutiennent cet appel et l'ont également signé.

Chacun constate qu'en distribuant des milliards pour « sauver » les banques et les spéculateurs, le Conseil fédéral veut faire porter le poids de la crise financière sur les salarié(e)s. En collaboration avec les partis bourgeois, il s'attaque aux assurances sociales et préconise des plans d'austérité. Cette politique conduit à toujours plus d'exonérations fiscales pour les patrons et établit le cadre de toutes les restructurations, délocalisations et privatisations qui ont pour conséquences la destruction de milliers d'emplois et presque autant de licenciements collectifs et individuels.

Parce qu'il faut des mesures pour sauver les travailleurs et non pas les spéculateurs et que les organisations syndicales (USS) et le Parti socialiste (PSS) représentent les intérêts des travailleurs pour contrer la majorité bourgeoise et sa politique de casse sociale et que la mobilisation des travailleurs est le meilleur moyen d'obtenir satisfaction sur les revendications, nous décidons de poursuivre la campagne de signatures sur l'« Appel à l'USS et au PSS » pour faire remonter jusque dans les directions de nos organisations les légitimes revendications des travailleuses et travailleurs pour des lois qui protègent contre l'arbitraire et les licenciements.

Syndicalistes, militants socialistes, travailleurs, nous invitons tous nos collègues et camarades à signer l'« Appel à l'USS et au PSS » et à participer à l'élargissement de la campagne dans la perspective d'une Conférence nationale pour l'interdiction des licenciements, à l'appel des organisations du mouvement ouvrier.

Plateforme pour l'interdiction

La crise financière et économique est la conséquence d'un système où l'enrichissement sans limite d'une poignée de capitalistes provoque la suppression de milliers d'emplois. Ce sont les intérêts de cette poignée de capitalistes que le Conseil fédéral défend en versant 68 milliards pour le sauvetage de l'UBS.

A l'été 2008, date de l'éclatement de la « crise financière », la Suisse comptait un peu moins de 100'000 chômeurs. Aujourd'hui, ils sont 175'000. Quant au nombre des demandeurs d'emplois, il dépasse désormais 225'000 sur une population salariée de 3,93 millions de travailleuses et de travailleurs (5,7 %). Le secteur secondaire est particulièrement touché (rien que pour le dernier trimestre de 2009 le recul des emplois y a été de 2,5%).

Depuis 20 mois, pas moins de 200 places de travail disparaissent chaque jour.

Les faits attestent d'une offensive inédite contre l'emploi. Le chômage massif, les contrats précaires, la déqualification et la flexibilité sont autant de moyens pour dévaloriser le travail. Cette offensive représente une menace pour l'ensemble des assurances sociales que les salaires alimentent.

La légère baisse du chômage annoncée lundi 8 mars ne tient compte ni des chômeurs en fin de droits, dont le nombre est croissant, ni de la forte proportion de jeunes qui ne s'inscrivent pas dans les Offices régionaux de placements (ORP).

Défense des emplois et cadre légal

En Suisse, le patronat et la majorité gouvernementale n'ont cessé de vanter la compétitivité de la Suisse et la phénoménale productivité de ses entreprises. Cette compétitivité et cette productivité ont un coût, celui-ci repose entièrement sur les travailleuses et les travailleurs du pays.

• Le Code des Obligations (CO) offre un désert juridique dont le patronat est, de façon totalement déséquilibrée, le seul et véritable bénéficiaire.

• La « liberté contractuelle », dogme juri-

dique par excellence, est une arme dans la main des patrons pour licencier en toute liberté.

• Contrairement aux législations sur le travail de la majorité des Etats européens, les lois en vigueur en Suisse ne prévoient aucun obstacle, ni aucune sanction en matière de licenciements. Sur le plan légal, en Suisse, les salariés sont réputés « jetables ».

• Ce vide juridique a une incidence défavorable sur le degré de protection que les syndicats sont en mesure de négocier dans la conclusion de conventions collectives de travail (CCT).

• De même, ce vide juridique limite les syndicats dans leurs actions pour empêcher les licenciements les contraignant souvent à les accompagner en concluant des plans sociaux.

• La Suisse est signataire de la Convention 98 de l'OIT qui protège les délégués

Le Code des Obligations (CO) offre un désert juridique dont le patronat est, de façon totalement déséquilibrée, le seul et véritable bénéficiaire

syndicaux et les représentants de commissions ouvrières contre les licenciements. Cette signature et ses implications juridiques ne sont toujours pas transposées dans la législation. Dans le cadre de l'actuelle procédure de révision du Code des obligations (CO), l'USS et le PS exigent que la protection des délégué(e)s syndicales et syndicaux dans les entreprises y soit immédiatement incluse. A cet effet, l'USS a déposé une pétition munies de 1250 signatures (février 2010) demandant au Conseil fédéral de se mettre en conformité avec la Convention 98 de l'OIT.

• Les licenciements économiques ont bon dos et servent souvent de prétextes aux délocalisations et restructurations d'entreprises économiquement saines et fortement rentables. De nombreux exemples récents l'attestent (Métalor, Clariant etc.).

• Les licenciements abusifs surchargent les instances de recours (prud'hommes, tribunaux administratifs etc.) et les organisations syndicales.

• Les entreprises établies en Suisse bénéfi-

des licenciements

cient très largement d'exonérations fiscales. Ces exonérations représentent, de fait, un subventionnement indirecte à la charge de la collectivité. Leur coût repose entièrement sur les contribuables, c'est-à-dire, en grande partie sur les salarié(e)s. Peut-on, dans ces conditions, laisser au patronat la quasi totale liberté de licencier ? Poser la question, c'est y répondre.

- Les porte-paroles d'*EconomieSuisse* ont annoncé la fin programmée du secteur secondaire. La durée du chômage partiel vient d'être portée à 24 mois. Le secteur le plus concerné par cette mesure est celui de la métallurgie (entreprise des machines, fonderies etc.). Au terme de ces 24 mois, quand les entreprises concernées auront relocalisé leurs activités dans des régions à bas coûts salariaux, faudra-t-il accepter les licenciements et la transformation des travailleurs au chômage partiel et/ou technique en chômeurs à plein-temps ? Là encore, poser la question c'est y répondre.

Défense des emplois et services publics

Les politiques d'austérité budgétaire imposées par le Conseil fédéral reportent de plus en plus les charges sur les cantons, les communes et les usagers.

- Les politiques d'ouverture à la concurrence mènent à la privatisation de secteurs entiers dans les transports et dans le service postal, elles sont à l'origine de la suppression de milliers de places de travail : le secteur de l'infrastructure des CFF annonce une restructuration qui commence par la suppression de 350 places de travail ; CFF-Cargo se scinde en deux entreprises, l'une nationale, l'autre internationale, et annonce des suppressions d'emplois dans la seconde ; la Poste a détruit 1700 places de travail au cours de la seule année 2009 et vient d'annoncer 100 suppressions de places de travail supplémentaires dans son service des express ; les fermetures de bureaux postaux se poursuivent et se chiffrent en centaines.

- La survie du service postal public serait conditionnée par la création d'une banque postale alors que l'ancienne entreprise publique de télécommunications devenue une société par actions (Swisscom) distribue ses dividendes aux actionnaires (à

commencer par la Confédération) sur la base d'un marché qui a transformé l'usager en client et le client en otage (opacité des prix, concurrence de bazar, clients captifs etc.).

- Des milliers de postes de travail statutaires et conventionnés ont été détruits et remplacés par des emplois précaires dont la gestion contractuelle est confiées à des entreprises de travail temporaire tel que Adecco. La généralisation de ces procédés d'«externalisations contractuelles» consistent en une privatisation de la force de travail largement répandue dans les services publics (Poste, transports etc.).

- La suppression des emplois statutaires et contractuels au profit d'emplois temporaires affaiblit la capacité représentative des organisations syndicales et en diminue les membres.

Vers une conférence nationale en défense des emplois, pour l'interdiction des licenciements

Ces considérants fondent la campagne de signatures sur l'appel à l'USS et au PSS pour l'organisation de la mobilisation en faveur d'une loi visant à interdire les licenciements. Les résultats et soutiens obtenus dans le cadre de cette campagne de signatures fondent la nécessité d'organiser et de convoquer une « **Conférence nationale en défense des emplois et pour l'interdiction des licenciements** ». L'offensive brutale menée contre l'emploi et contre les assurances sociales, à commencer par l'assurance-chômage, met à l'ordre du jour du Parti socialiste de renforcer la législation sur le travail en déposant une loi protégeant les travailleuses et les travailleurs contre les licenciements, et d'appeler à des mobilisations en vue d'atteindre ces objectifs.

Plate-forme adoptée par les participants à la réunion du 11 mars 2010 à Berne (voir ci-contre)

Quelques repères chronologiques

Mars 2009, des syndicalistes et militants socialistes se réunissent à Neuchâtel pour discuter des conséquences de la « crise financière » pour les travailleurs. Le constat est effrayant. Ils décident de lancer un appel à l'USS et au PSS pour l'organisation de la mobilisation des travailleurs en défense d'un projet de loi interdisant les licenciements.

1^{er} Mai 2009, les travailleurs signent massivement l'« Appel à l'USS et au PSS ».

19 septembre 2009, des centaines de travailleurs qui participent à la manifestation ouvrière de Berne signent l'« Appel à l'USS et au PSS ».

19 octobre 2009, la campagne de signatures sur l'« Appel à l'USS et au PSS » est saluée par de nombreux délégués au Congrès du PSS à Schwyz. 46 délégués sur un peu plus de 400 présents signent l'appel (+ de 10% du Congrès).

5 février 2010, une rencontre de signataires, parmi lesquels des syndicalistes, une responsable des JS/VD, des socialistes et des conseillers nationaux du PS est organisée à Berne. Il y est décidé d'ouvrir une perspective en proposant la tenue et l'organisation d'une « Conférence nationale en défense des emplois et pour l'interdiction des licenciements ». Une prochaine réunion est largement convoquée au Palais fédéral.

22 février 2010, des socialistes signataires de l'« Appel à l'USS et au PSS » tiennent un stand au Congrès du PSG au nom des « syndicalistes et socialistes pour l'interdiction des licenciements ». Des réunions locales sont organisées et plusieurs militants socialistes y participent. Des sections communales adoptent des résolutions en soutien à la campagne sur l'« Appel à l'USS et au PSS » et pour une « Conférence nationale... ».

11 mars 2010, la réunion qui se tient au Palais fédéral est saluée par de nombreux messages de soutien. Une « Plateforme pour l'interdiction des licenciements » y est adoptée. Des mesures pour le développement de la campagne y sont décidées.

8 mai 2010, après diverses réunions locales et une intervention remarquée des « syndicalistes et socialistes pour l'interdiction des licenciements » au Congrès du PSV, une rencontre est organisée à Neuchâtel. Une association pour le soutien financier à la campagne y est constituée et un groupe de travail pour l'édition d'une publication y est désigné.

Une Convention collective de travail bafouée : un cas d'école...

Nous sommes nombreux à Genève à nous être mobilisés pour soutenir le combat de la syndicaliste Marisa Pralong scandaleusement licenciée par les patrons de Manor.

Rappel des faits

Employée comme vendeuse chez Manor, Marisa est déléguée syndicale, elle y représente les intérêts du personnel. Son activité de syndicaliste a conduit à certaines améliorations des conditions de travail.

lectives de travail (CRCT) que ce licenciement soit « suspendu » à défaut d'être annulé. S'ensuit un recours de Manor au TF, une décision de ce dernier et un retour, pour jugement de toute l'affaire, devant la CRCT. Délibéré du jugement : le concept de « réintégration » ne peut être juridiquement fondé, pas plus que la « qualité pour agir » de UNIA... Conclusion : Manor est dans son bon droit (circulez, y a rien à voir) ! Pourtant, le jugement de la CRCT

comme le laissait entendre un secrétaire syndical au comité de soutien regroupé à l'occasion d'une séance d'information, il semblerait bien que la messe soit dite.

Une affaire édifiante

Pour scandaleuse que soit cette « affaire », elle n'en est pas moins édifiante, car elle pose centralement la question de ce qu'il faut faire pour que les intérêts des salariés ne soient pas systématiquement foulés aux pieds. Pour les «*syndicalistes et socialistes pour l'interdiction des licenciements*», la solution passe par l'organisation de la mobilisation. L'appel à l'USS et au PSS, autour duquel ils se regroupent et qu'ils font signer, réclame qu'enfin de meilleures lois et protections contre l'incurie des patrons et les licenciements soient élaborées, déposées et âprement défendues. Sur ce dernier point, il ne fait pas de doute que le seul moyen d'aboutir passe, conformément à l'attente des travailleurs, par l'appel des organisations syndicales et politique, USS et PSS, à la mobilisation dans l'unité de dizaines et de centaines de milliers disposés à faire valoir leurs droits.

Il faut une mobilisation générale

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'une mobilisation générale appelée par les syndicats dans tout le canton de Genève et dans tous les secteurs, y compris au moyen de grèves, ne serait pas parvenue à faire en sorte que la CCT soit respectée. Certes, cette alternative réclame travail et détermination pour établir le rapport de force



Marisa Pralong à la tribune de la manifestation nationale du 19 septembre 2009, à Berne.

Elle a notamment obtenu que le personnel puisse (conformément à la loi) prendre ses pauses hors les murs de l'entreprise dont les locaux sont dénués de fenêtres, elle a également obtenu que l'entreprise participe aux frais vestimentaires du personnel lequel est tenu de s'afficher en noir... Un jour de 2008, elle répond à la sollicitation d'un journaliste de la TdG qui l'interroge sur les horaires de travail, singulièrement sur les ouvertures nocturnes en période de fêtes de fin d'année. L'article est publié peu avant Noël et la réaction des patrons de Manor est sans appel : licenciement !

Le jugement

La CCT de la vente de détail, signée par l'entreprise Manor, prévoit l'interdiction de licencier les délégués syndicaux. Fort de cet argument, UNIA/GE recourt contre ce licenciement abusif et obtient de la Chambre (genevoise) des relations col-

reconnaît, dans ses considérants, le caractère antisyndical du licenciement de Mme Pralong et y mentionne les avantages que cette dernière a obtenu dans le domaine des conditions de travail pour le personnel de l'entreprise. Autrement dit, les juges de la CRCT démontrent que sur

les questions de relations de travail, leurs compétences s'arrêtent là où les conduit le vide juridique du Code des Obligations (CO) et des lois annexes consignées dans la Loi sur le travail (LT). Mais alors, s'interroge-t-on, que faut-il faire pour que les CCT soient respectées et quelle valeur peut-on encore leur attribuer ?

Certes, le cas de Marisa n'est pas encore marqué du sceau de l'échec absolu. UNIA/GE a décidé de recourir au TF et d'engager une procédure au prud'homme. Mais,

Selon la CRCT, le concept de « réintégration » ne peut être juridiquement fondé, pas plus que la « qualité pour agir » de UNIA

et aller à la confrontation. Certes, elle nécessite de s'écarter du cadre exclusif de la négociation et du recours juridique. Mais y en a-t-il une autre pour faire reculer le patronat et empêcher les licenciements antisyndicaux et abusifs, qu'ils soient collectifs ou individuels? La question est posée.

Albert Anor
syndicaliste SSP, membre du PSG

«Chaque jour plus de 200 personnes perdent leur travail en Suisse»
(Christian Levrat, président du PSS)

IL Y A URGENCE !

**Pour sauver les travailleurs et pas les spéculateurs,
il faut que l'USS et le PSS appellent à une manifestation centrale à BERNE
pour soutenir le dépôt d'une loi qui impose
L'INTERDICTION DES LICENCIEMENTS
et le maintien de tous les postes de travail dans le public et le privé !**

A partir de l'été 2007, au début de la crise des «subprime», la Banque nationale (BNS) a prélevé, avec l'accord du Conseil fédéral, des dizaines de milliards de francs de fonds publics pour les injecter dans les marchés financiers. En décembre 2008, l'opération de «sauvetage» de l'UBS a coûté 68 milliards supplémentaires au peuple suisse.

Dans le même temps, le Conseil fédéral a décidé une diminution des rentes du 2^{ème} pilier (LPP), un démantèlement brutal de l'assurance invalidité (AI) et une attaque en règle contre l'assurance chômage (LACI). Il soutient la hausse annoncée des primes d'assurance maladie (LAMAL), s'attaque au corps médical et prépare une prochaine révision de l'AVS...

C'est la capitalisation des profits et la socialisation des pertes !

Parce que pour les travailleuses et les travailleurs, la crise signifie licenciements, baisses salariales, remise en cause de toutes les assurances sociales, précarité et perspectives de misère,

nous, travailleuses et travailleurs, syndicalistes, membres et militants du PS, jeunes et étudiants, retraités, chômeurs, adressons cet appel solennel à l'Union syndicale Suisse (USS) et au Parti socialiste Suisse (PSS) pour qu'ensemble ils appellent à une mobilisation unie des travailleurs pour imposer une politique de sauvegarde de la population laborieuse et de la jeunesse, qui commence par l'interdiction des licenciements. Pour qu'ils s'engagent à présenter aux Chambres fédérales une loi pour :

L'INTERDICTION DES LICENCIEMENTS

Nom, prénom	Organisation	Adresse postale + email, téléphone	Signature

Renvoyez les signatures aux « syndicalistes et socialistes pour l'interdiction des licenciements »,
c/o Daniel Hofer, Gibraltar 3, 2000 Neuchâtel

Adresse email : interdiction.licenciements@bluewin.ch

Rencontre de syndicalistes et de socialistes le 8 mai, Neuchâtel

Le 8 mai dernier, à Neuchâtel, une trentaine de syndicalistes, militants, cadres et élus du PS et de la JS se sont réunis à Neuchâtel pour discuter des suites à donner à la campagne en cours pour l'interdiction des licenciements. Les militants présents venaient des quatre coins de la Suisse romande et de Zurich.

Des messages de soutien étaient également parvenus de responsables syndicaux (membres d'UNIA, de Syndicom), d'élus (notamment bernois), de cadres du PS, et de sections syndicales.

La situation s'aggrave partout en Europe

La rencontre était animée par Eric Voruz et Michel Zimmermann, qui ont d'emblée donné rapport des récents développements de la campagne : près de 3000 signatures ont été récoltées sur l'appel à l'USS et au PSS « pour l'interdiction des licenciements », notamment au sein de divers congrès du PS (PSS, PSG, PSV).

Nombre de militants et d'élus du PSS ont annoncé qu'ils entendaient soutenir la campagne, concrètement en soutenant notamment la parution d'un bulletin de discussion et d'information publié pour nourrir et développer la campagne.

Michel Zimmermann a d'emblée donné le ton, en rappelant la situation que subissent les travailleurs en Suisse et en Europe. La situation imposée aux travailleurs des pays

Il y a eu une grande vague de licenciements il y a deux ans. Les chômeurs arrivent en « fin de droits » et le nombre des demandeurs d'emploi explose

européens en vue de favoriser la satisfaction des intérêts des marchés financiers, notamment la Grèce et les pays du sud de l'Europe, est particulièrement violente. Après les plans d'austérité drastiques annoncés pour la Grèce, le Portugal, l'Espagne, on apprendra le 25 mai que l'Italie prévoit un plan d'austérité de 24 milliards d'euros. La Grande-Bretagne a, quant à elle, concocté un plan de 6.2 milliards de livres d'économies...

En Suisse, la situation n'est pas qualitativement différente. Merz ne vient-il pas d'annoncer un plan d'austérité à 15 mil-

liards de francs suisses, planifiant la liquidation de nombreuses conquêtes sociales (au premier rang desquelles on trouve les assurances sociales)? Comment ne pas faire le lien avec les milliards qui ont été versés pour sauver les banques? Quelle différence de fond y aurait-il avec la Grèce?

On nous annonce qu'il y aurait une baisse du chômage. Il se trouve que la première grande vague de licenciements suscitée par la crise du capitalisme a déferlé il y a exactement 24 mois. De sorte que de nombreux chômeurs arrivent actuellement en « fin de droits ». Si le nombre de chômeurs diminue d'après les statistiques officielles, il y a en réalité une augmentation considérable du nombre de « demandeurs d'emplois ». Il est aisé de maquiller les statistiques concernant les licenciements en remplaçant les travailleurs sous contrat à durée indéterminée par des temporaires. Ainsi, il n'est plus nécessaire de licencier, il suffit de ne pas renouveler les contrats. C'est ce qui se passe dans la plupart des entreprises dans le secteur de l'industrie.

«Les travailleurs ne comprennent pas»

Un travailleur licencié a apporté son témoignage lors de la réunion : les travailleurs sont licenciés en masse non pas parce que les boîtes ne tournent pas, mais parce que des millions de bénéficiaires sont jugés « insuffisants ». Les travailleurs subissent une offensive destructrice, et ne comprennent pas pour quelle raison le PSS n'est pas au premier rang pour combattre en défense des postes de travail et des conditions de travail. Il y a eu des promesses électorales, il y a une tradition du PS. Maintenant, il faut des actes !

Les travailleurs attendent de leurs organisations qu'elles s'y mettent. Maintenant. Du reste, si le PS prenait des dispositions dans ce sens, ce serait un moyen de redresser les résultats électoraux catastrophiques

de la dernière période.

De nombreux militants sont intervenus dans le même sens : c'est le rôle du PS et des syndicats de prendre des initiatives pour que la protection des travailleurs face à l'exploitation et aux licenciements soit renforcée. Les travailleurs et les jeunes qui ont adhéré au PS l'ont fait parce qu'ils veulent combattre pour plus de justice sociale. Lorsqu'on leur propose de soutenir la campagne pour l'interdiction des licenciements, de signer l'appel, ils le font en général avec enthousiasme.

Les prises de position en soutien à la campagne se multiplient. C'est un fait avéré que les membres du PS signent lorsque nous les sollicitons

Les travailleurs, la base du PS ne comprennent pas la passivité de leurs organisations face aux attaques brutales que subissent les travailleurs, la jeunesse.

Chacun constate qu'il n'existe aucune base légale dans ce pays pour défendre les postes de travail. Le cas des syndicalistes licenciés est à cet égard particulièrement parlant. Dans le canton de Genève, il y a une CCT qui impose la réintégration des syndicalistes licenciés dans le secteur de la vente. Elle n'est pourtant pas appliquée, faute de bases légales. Le CO n'offre aucune limite à la « liberté d'entreprendre ». Le PSN a fait le même constat lors des licenciements à Métalor. On est condamnés à supplier et à s'indigner. Les devoirs et responsabilités des employeurs sont extrêmement limités.

Il faut une loi. Il faut améliorer les protections contenues dans le CO. Le constat est clair

Devant le peu d'enthousiasme des cercles dirigeants de nos organisations, certains participants ont fait valoir qu'il est nécessaire de trouver un terrain d'entente avec les dirigeants. C'est l'unité, le combat commun avec le plus grand nombre qui sera porteur.

D'autres ont rappelé le succès grandissant de la campagne au sein des organisations du mouvement ouvrier, avec le soutien apporté par de nombreux élus à tous les

Quelle perspective : accompagner les chômeurs ou empêcher les licenciements ?

AD du PSS, samedi 29 mai à Frauenfeld

niveaux, par des sections syndicales, des dirigeants syndicaux. C'est un fait avéré que les membres du PS signent lorsque nous les sollicitons. Nous sommes cependant confrontés à une difficulté réelle. L'information circule peu. La campagne est largement méconnue.

Poursuivre la campagne pour une conférence nationale

L'essentiel des prises de paroles a porté sur la nécessité de poursuivre la campagne « pour l'unité pour l'interdiction des licenciements » dans les sections du PS et dans nos sections syndicales, sur nos lieux de travail et, en toutes occasions, auprès des travailleurs et des élus socialistes. Il s'agit, selon Eric Voruz, de démontrer aux travailleurs inorganisés qu'il y a toujours des militants socialistes disposés à ouvrir une perspective en rapport avec leurs intérêts immédiats de salariés. Le risque de voir ces travailleurs se tourner vers les sirènes xénophobes de l'UDC doit être, selon lui, pris en compte.

Notre rôle modestement, a relevé un participant, est de porter la voix des travailleurs auprès des instances de nos organisations afin que ce soient elles qui convoquent la « Conférence nationale en défense des emplois et pour l'interdiction des licenciements ». Pour cela, a-t-il précisé, nous devons préparer les délégations de travailleurs, de syndicalistes et de militants socialistes qui demanderont à être reçus par les directions de nos organisations.

C'est pourquoi la réunion s'est conclue par les décisions suivantes :

- Poursuivre et étendre la campagne ;
- Œuvrer à la réalisation de l'unité des organisations ouvrières autour du mot d'ordre de la campagne, œuvrer notamment à la tenue d'une conférence nationale pour l'interdiction des licenciements ;
- Editer pour cela un bulletin de discussion et d'information, le diffuser largement ;
- Solliciter une rencontre auprès des directions de nos organisations.

Max Robert
syndicaliste SSP, membre du PSG

L'assemblée des délégués du PSS, qui s'est tenue le 29 mai à Frauenfeld, a adopté une résolution présentée par le Parti socialiste neuchâtelois.

Cette résolution fait suite aux licenciements prononcés chez Métalor alors que l'entreprise est largement bénéficiaire. Dans les considérants de cette résolution, le PSN relève que « la Suisse offre des avantages importants, notamment sur le plan fiscal, mais également grâce à une main d'oeuvre bien formée et efficace. Il n'est dès lors pas acceptable que les entreprises qui profitent de cet environnement favorable puissent licencier ou déplacer tout ou partie de leurs activités dans d'autres pays

« Il faut mettre en place un organe cantonal ou fédéral qui recevra la compétence d'interdire les licenciements injustifiés »

en se séparant de leurs employés sans plan social et sans aucune intervention sérieuse des pouvoirs publics. Qui paiera la note de la facture sociale ? De telles mesures sont particulièrement choquantes lorsque l'entreprise continue de faire des bénéfices importants.»

Il est effectivement indispensable que l'Etat puisse intervenir lorsqu'une entreprise souhaite licencier ses employés. Mais dans quel but ? Peut-on se contenter d'exiger un bon plan social ou doit-on pouvoir interdire les licenciements ?

La réponse des travailleurs concernés est claire. Ce qu'ils veulent, c'est garder leur travail. C'est pour cela que nous avons besoin d'une loi pour interdire les licenciements. La résolution acceptée contient une revendication qui va dans ce sens : « L'Assemblée des délégués du PS Suisse charge la direction du parti de soumettre aux Chambres fédérales une initiative parlementaire visant à renforcer la position des salariés et salariées victimes de licenciements collectifs. Il s'agira notamment de justifier objectivement auprès d'un organe de surveillance cantonal et fédé-

ral, les mesures de licenciement prévues. **Cet organe, par exemple le SECO, peut après consultation des partenaires sociaux, interdire les licenciements injustifiés.** » (Souligné par nous).

Si cette revendication peut servir de point d'appui dans notre combat pour une loi interdisant les licenciements, elle est malheureusement atténuée par la suite de la résolution qui se situe intégralement sur le terrain de l'accompagnement des licenciements (« prolonger les délais de licenciements, exiger de l'entreprise des mesures de reclassement, de formation et de soutien à la recherche d'emploi, prévoir un plan social qui tienne compte de la capacité financière de l'entreprise, ... »). Cette résolution s'ajoute à celle, présentée par le PSG au Congrès de Schwyz, qui

mandatait les instances pour qu'elles étudient « la possibilité de déposer un projet de loi qui limite les licenciements en période de crise, notamment pour les entreprises qui bénéficient de l'aide publique ».

N'est-il pas temps que le groupe parlementaire du PSS s'attelle à cette tâche urgente : étudier les possibilités d'introduire dans la loi de réelles protections pour les travailleurs ? N'est-il pas urgent que le PSS appelle à la mobilisation pour imposer l'interdiction des licenciements ?

Daniel Hofer
conseiller général PSN

Impressum

Editeur responsable: **Eric Voruz**
Coordinateur: **Michel Zimmermann**
Mise en page: **Max Robert**
Correspondance: **Syndicalistes et socialistes pour l'interdiction des licenciements, c/o Daniel Hofer, Gibraltar 3, 2000 Neuchâtel**
CCP: **12-607301-5, ass. financement de la campagne «socialistes et syndicalistes pour l'interdiction des licenciements», Berne**

Il faut que le syndicat lutte pour une meilleure protection des délégués syndicaux

Camarades, je suis un militant d'UNIA. J'ai travaillé plus de 20 ans chez Bobst. Je n'y suis plus, vous pouvez vous en douter.

J'aimerais en quelques minutes témoigner d'une nouvelle forme d'exploitation qui s'impose partout dans le monde du travail, même dans des entreprises qui se vantaient de conserver, selon leur service de relations publiques, des rapports presque familiaux avec les employés.

A l'exploitation classique, où le patron attend qu'on se donne corps et âme à la production, s'ajoutent les pratiques et le climat de mobbing.

Ça en devient une mode, d'après de nombreux collègues dans diverses entreprises.

Le scénario est toujours le même. Devant des difficultés économiques, le patron cherche à déstabiliser des collègues combattifs ou des militants syndicaux.

Moi j'étais sur la liste des candidats à la Commission du Personnel. Ils ont cherché la petite bête, essayé de me faire partir de moi-même, par des méthodes psychologiques indignes du rapport de confiance, confiance qu'ils réclament à chaque instant de chaque ouvrier, mais qu'ils détruisent de leur côté au quotidien.

Camarades, ça fait beaucoup de dégâts, ces pratiques modernes du patronat. On tombe vite malade, on ne se sent pas bien au travail, alors qu'avant on aimait notre poste de travail. Les dernières années, avec ces méthodes, c'est comme si on devait aller à la guerre tous les matins.

Ça détruit la personnalité des gens, ça laisse une trace négative, et pour longtemps. Ça en vient à briser les liens avec les autres travailleurs, avec les copains de boulot.

Dernièrement, Bobst a licencié plus de 100 personnes de cette manière ! C'est honteux, c'est inhumain !

Ils ont conduit tous ces travailleurs dehors dans les plus brefs délais, selon un plan minuté pour chaque employé ou chaque ouvrier. Ils ont repris le badge et la plupart des affaires de boulot.

On se sent comme si on avait fait quelque chose de mal, certains en viennent à croire que les problèmes de l'entreprise

sont un peu de sa faute. C'est le monde à l'envers.

Et ces travailleurs, malgré les plus belles promesses, ne retrouvent pas un emploi fixe.

Certains sont même forcés d'accepter un emploi temporaire dans leur ancienne entreprise, car il y a encore du travail, comme chez Bobst !

Camarades, le syndicat ne doit pas accepter ces pratiques.

Nous ne devons plus accepter de détruire ce qu'il y a d'humain en nous pour un patron qui a perdu le sens de sa responsabilité envers le personnel.

Camarades, il faut que le syndicat lutte pour une meilleure protection des représentants syndicaux dans l'entreprise, ceux que le syndicat appelle « les personnes de confiance »... La protection des militants syndicaux ça existe dans d'autres pays, pourquoi pas ici ?

S'il n'y a pas de délégués syndicaux forts et protégés dans l'entreprise, on assistera à la dégradation toujours plus profonde des rapports de travail.

Imposons le respect de la force de travail aux patrons !

J'aimerais citer pour finir Paul Claudel.

« On croit que tout est fini... Mais alors il y a soudain un rouge-gorge qui se met à chanter ! »

Et vive la lutte des travailleurs et travailleuses dans tous les pays !

**Lausanne, le 1^{er} mai 2010.
Ali Korkmaz, syndicaliste UNIA,
membre du PSV**

Ils soutiennent le Bulletin de discussion et d'information

Matthieu **Béguelin**, député, conseiller général, PSN

Marco **Casagrande**, syndicaliste Syndicom

François **Courvoisier**, ex-député PSG

Amélia **Cristinat-Petralli**, ex-conseillère nationale PSG

Christian **Dandres**, député PSG

Elisabeth **Di Blasi-Coucet**, syndicaliste Syndicom, membre du PS valaisan

Benoît **Gaillard**, PSV

Pierre André **Gaille**, député PSV

Michel **Gindrat**, syndicaliste SSP, membre du PSN

Claude **Hèche**, conseiller aux Etats, PS Jura

Daniel **Hofer**, conseiller général PSN

Ali **Korkmaz**, syndicaliste UNIA, membre du PSV

Ricardo **Lumengo**, conseiller national, PS Berne

Ada **Marra**, conseillère nationale PSV

Madeleine **Montana**, syndicaliste SSP

Daniel **Muhlematter**, conseiller général, PS Boudry

Albert **Otter**, syndicaliste, retraité, PSG

Michela **Peisino**, membre de la JSV

Marisa **Pralong**, syndicaliste, membre du PSG

Pierre Alain **Recordon**, délégué syndical UNIA

Jean-Charles **Rielle**, conseiller national PSG

Max **Robert**, syndicaliste SSP, membre du PSV

Jacqueline **Schmid**, syndicaliste UNIA, PSZH

Façoise **Schenk-Gottret**, ex-députée PSG

Eric **Schwapp**, secrétaire Syndicom

Carlo **Sommaruga**, conseiller national PSG

Eric **Voruz**, conseiller national PSV, syndicaliste syndicom, syndicaliste UNIA.

Banderole syndicale contre les licenciements à Franck Muller (photo, tdg).

